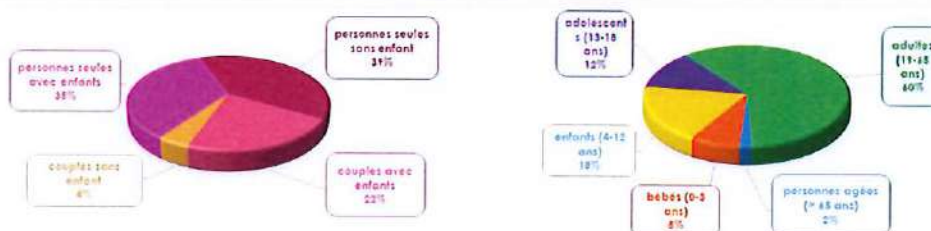


Les élus avaient souhaité améliorer cet accueil en garantissant la dignité des personnes accueillies.

L'épicerie solidaire, Profils des bénéficiaires de 2021

16

- ▶ Les bénéficiaires : 250 inscriptions à l'épicerie, soit 624 personnes



L'épicerie solidaire - différentes sources d'approvisionnement en 2021

17

- ▶ Les achats effectués par l'épicerie solidaire sur fonds propres
- ▶ Les dons des grandes et moyennes surfaces locales,
- ▶ Les collectes de produits organisées par le magasin Blocoop de Surgères (alimentaire, produits d'hygiène féminine et colls de Noël) et les dons en espèces.
- ▶ La collecte de produits et dématérialisée, organisée par le CIAS au profit de son épicerie
- ▶ La collecte ANDES au bénéfice des Jeunes. Dons en espèces reversés à l'épicerie.
- ▶ Le Magasin Leader Price Surgères : don conséquent de surgelés suite à la fermeture de l'enseigne.

La collecte de denrées organisée par le CIAS s'est déroulée pour la première fois en 2021.

Elle a permis de rassembler près de 3 000 € de produits en valeur marchande et 900 € de dons en espèces.

L'épicerie solidaire - un budget serré

18

Recettes

- Subvention d'équilibre de la CDC
- Ventes à l'épicerie solidaire
- subvention de fonctionnement (Conseil Départemental 17)
- Subvention de la MSA
- subvention CNES de l'ANDES
- Appels à projets
- Dons en espèces (reversement de la marge, collecte dématérialisée)

Achats

- Constitution d'un stock de denrées alimentaires en complément des dons
- Constitution d'un stock de produits d'hygiène

Monsieur Christian BRUNIER remercie particulièrement les partenaires, bénévoles et agents qui permettent la mise en place de ces collectes ainsi que l'ensemble des donateurs. Certains magasins se montrent très solidaires.

Des actions et animations collectives en réponse à des besoins repérés

19

► Les animations :

- ❖ **Objectifs** : aider les familles à franchir le pas de l'aide alimentaire, maintenir du lien social en l'absence des actions collectives, développer une approche en matière d'éducation alimentaire (sous forme ludique et intergénérationnelle), donner envie aux bénéficiaires et à leurs enfants de cuisiner, les inciter à étaler leurs achats alimentaires sur le mois pour une meilleure gestion du budget et leur permettre d'avoir un choix de produits sur différentes semaines.

► Les actions collectives

- ❖ **Objectifs** : Favoriser la mixité des publics, aider à rompre leur isolement, reprendre confiance en soi, faire du lien, partager des connaissances et des compétences.

Sur autorisation de Monsieur le Président, Madame Cécile GIOAN indique que les animations et les actions collectives qui se déroulent au sein du CIAS sont portées par la coordinatrice de l'épicerie solidaire.

Dernièrement un atelier mixte a été mis en place avec une socio-esthéticienne. Certaines personnes qui ont participé à cette animation avaient besoin de sortir de leur domicile mais également de reprendre confiance en elle.







Ces outils sont initiés en faveur de la mobilisation des personnes et pour certaines d'entre-elles leur permettent de retrouver un emploi.

20

Des ateliers

En faveur de la santé & du bien être

Pour lutter contre l'isolement et favoriser le lien social

-  Des ateliers cuisine
-  Des animations autour de l'action Potager
-  Ateliers couture en lien avec l'épicerie solidaire
-  Les défis culinaires saisonniers de l'épicerie.
-  Activités physiques avec Siel Bleu
-  Ateliers socio esthétiques

Pour exemple, lors des ateliers couture, les personnes fabriquent des sacs pour le meuble vrac, des kits d'hygiène pour ceux qui utilisaient la douche du CIAS...

21

Le CIAS, c'est l'action sociale au quotidien, les aides financières, l'épicerie solidaire, les animations mais pas seulement...

- ▶ **La gestion d'un logement**
 - ❖ accueillir des personnes sans solution de logement ou d'hébergement, en capacité d'être autonome dans un logement et dans une capacité à faire des démarches
 - ❖ une durée de prise en charge d'1 mois renouvelable 2 fois, dans une perspective de relogement et/ou de réorientation vers des dispositifs adaptés. Un accompagnement social assuré par l'association Altéa Cabestan.
- ▶ **Accompagnement des gens du voyage - gestion d'une aire d'accueil & de 4 terrains familiaux**
 - ❖ aire d'accueil située à Surgères, 8 emplacements, une capacité d'accueil de 16 caravanes. Fluides en prépaiement, un prestataire assure la gestion technique
 - ❖ des terrains familiaux situés à Vouhé, Surgères, St Georges du bois. Un schéma départemental qui impose la création de 15 nouveaux terrains familiaux sur le territoire.

Le CIAS, c'est un réseau de partenaires qui assurent des permanences de proximité

22

- ▶ **L'UDAF** : Point Conseil Budget et de la Prévention (avec une juriste de l'ADIL), l'Accompagnement Social Lié au Logement, visites médiatisées parents/enfants.
- ▶ **Le service social de la Caisse d'Assurance Retraite et Santé au Travail Centre Ouest (CARSAT)** pour les assurés sociaux en arrêt de travail.
- ▶ **Permanence juridique de l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL)** afin de répondre aux questions liées au logement et l'habitat auprès des locataires, propriétaires, bailleurs.
- ▶ **Permanence juridique du Centre d'Information pour le Droit des Femmes et des Familles (CIDFF)** pour répondre à toute question juridique (droit civil, droit des étrangers, droit de la consommation, etc.)

Le CIAS, c'est un soutien financier aux associations du territoire

23

- ▶ Association pour l'aide alimentaire d'Algrefeuille
- ▶ Secours Catholique : participation au fonctionnement de l'antenne Surgères / Algrefeuille
- ▶ Altéa Cabestan : participation au financement du poste à temps plein d'intervenant social en gendarmerie
- ▶ Altéa Cabestan : financement de l'accompagnement social du logement temporaire du CIAS
- ▶ CIDFF : participation au fonctionnement de l'association et à la mise en place de permanences juridiques.

Sur autorisation de Monsieur le Président, Madame Cécile GIOAN rappelle aux élus que ce CIAS rayonne sur l'ensemble du territoire Aunis Sud et pour sa population. Elle les engage à prendre contact avec les services du CIAS pour toute demande d'habitants ou de besoins constatés des familles. Les agents communautaires renseigneront et orienteront vers les guichets adaptés.

Elle souligne que de nombreuses personnes viennent en rendez-vous au CIAS. La question des difficultés de mobilité se pose donc. Cependant, le CIAS n'a pas la possibilité de mettre en place des permanences sur toutes les communes. Une solution peut malgré tout être retenue, celle de fixer un rendez-vous en mairie, avec l'accord des familles.

Monsieur Christlan BRUNIER suggère d'organiser une visite du CIAS pour les élus communautaires intéressés. Pour lui, il est important de situer cet établissement et de connaître son fonctionnement.

Il remercie toute l'équipe du CIAS sous la direction de Madame Cécile GIOAN, pour le travail de qualité qui est réalisé. Les agents sont remarquables, travaillent en harmonie et se soutiennent mutuellement comme cela a été remarqué lors de certaines situations difficiles. (usager violent ...).

Il remercie également les élus qui participent au conseil d'administration et à la commission permanente tout comme les membres des associations partenaires.

Monsieur le Président explique que cette présentation montre combien le CIAS est un outil important de l'action sociale sur le territoire. Elle a également permis de mesurer l'éventail des actions menées et des partenariats en place.

Un des objectifs premiers du CIAS est de fédérer et de créer des réseaux autour de tous les acteurs intervenant dans le domaine social. Il permet également d'établir une cartographie des problématiques rencontrées par les familles, sur le territoire.

Il souligne la passion de la directrice du CIAS pour ses missions et l'implication de toute l'équipe en place.

Monsieur Christlan BRUNIER précise qu'il travaille avec Madame Cécile GIOAN depuis plus de 20 ans. Leur collaboration a débuté au moment de l'exclusion des gens au camp américain et lorsqu'il présidait la Commission Locale de l'Habitat du Pays d'Aunis.

Madame Anne-Sophie DESCAMPS informe que le festival alimentaire a commencé samedi et proposera la projection de nombreux films. Le film qui a été présenté pour l'ouverture porte sur la précarité alimentaire et s'intitule « la part des autres ». Dans ce film, apparaissent les bénévoles de l'épicerie solidaire du CIAS. Ce film sera à nouveau projeté le 22 novembre à l'Énilia.

Sur autorisation de Monsieur le Président, Madame Cécile GIOAN ajoute que l'équipe du CIAS a également été filmée par France 3 pour l'émission « le goût des rencontres », réalisé dans les locaux de l'épicerie solidaire.

Madame Micheline BERNARD souhaite connaître l'avis de la directrice du CIAS pour l'année 2023.

Sur autorisation de Monsieur le Président, Madame Cécile GIOAN répond qu'elle s'inquiète déjà pour la fin de cette année 2022.

Monsieur Christlan BRUNIER ajoute qu'ils doivent faire face à de nombreuses demandes d'urgence.

Madame Micheline BERNARD demande s'il faut envisager un soutien financier plus important de la part de la Communauté de Communes.

Sur autorisation de Monsieur le Président, Madame Cécile GIOAN explique que la situation est beaucoup plus complexe. Face à l'augmentation des charges d'énergie avec la problématique du logement mal isolé, celle du carburant et des produits alimentaires, une réflexion doit être rapidement menée avec les élus. Le CIAS ne pourra pas répondre à tous les besoins.

La hausse de 20 à 30 % de la valeur marchande des produits de l'épicerie ne sera pas réalisable parce que la capacité d'achat de 5 € / mois pour certaines familles ne leur permettrait plus de repartir avec un panier satisfaisant. Le CIAS ne pourra pas répondre à toutes ces difficultés. L'ampleur est d'ailleurs bien au-delà de cette structure.

Madame Françoise DURRIEU demande si un état des lieux des personnes fréquentant l'épicerie solidaire a été établi.

Sur autorisation de Monsieur le Président, Madame Cécile GIOAN répond qu'elle n'a pas les éléments précis pour 2021. En revanche, elle pourra communiquer sur l'origine des personnes qui sont venues à l'épicerie solidaire en 2022.

Madame Françoise DURRIEU interroge sur la possibilité d'ouvrir des antennes de l'épicerie dans les communes afin de limiter les déplacements et donc les coûts de transport pour les familles. Elle donne pour exemple, la mairie de Ballon qui pourrait venir chercher les produits alimentaires au CIAS afin d'éviter à ses habitants de se déplacer à Surgères.

Madame Cécile GIOAN explique que certains produits sont contraints de respecter des règles d'hygiène strictes difficilement compatibles avec leur transport. De plus, pour le paiement, le logiciel de caisse est directement en lien avec l'épicerie solidaire. Enfin, l'épicerie solidaire n'est pas seulement un magasin pour y faire ses courses, c'est également un lieu en faveur du lien social, un lieu d'échanges et d'activités.

Néanmoins, elle pense que de nouveaux fonctionnements et services peuvent être imaginés, en prenant en compte les problématiques actuelles comme la mobilité.

Monsieur Philippe BODET explique que cette problématique transport pose la question plus large de la capacité des personnes à se déplacer et donc par ricochet d'accéder à l'épicerie sociale.

Il estime important que les gens puissent se déplacer. La vraie difficulté serait de repérer les personnes isolées qui n'auraient pas de moyen de déplacement.

Monsieur le Président indique que la contribution des communes dans le repérage des personnes en difficulté est essentielle.

La question de la mobilité est transversale à de nombreux sujets : travail, aide sociale, jeunes, familles ...

Madame Micheline BERNARD explique que le repérage en commune n'est pas toujours facile.

Les personnes rencontrent parfois des difficultés à venir exposer leur situation. Les élus peuvent cependant avoir quelques indices mais il reste difficile de faire comprendre qu'ils sont là pour apporter une aide, un soutien.

Sur autorisation de Monsieur le Président, Madame Cécile GIOAN explique que parfois les difficultés exprimées par les personnes ne sont pas les seules. Aussi, l'entretien mené par les services du CIAS permet de mettre en évidence le soutien global à apporter aux personnes.

Une demande d'aide d'urgence pourra être accordée non seulement par nécessité mais également pour permettre de revoir une personne et mettre en place un accompagnement.

Au quotidien, l'arrivée de nouveaux ménages à l'épicerie solidaire, doit interroger sur les motifs de cette venue. Un rendez-vous est généralement programmé et permettra parfois de mettre en évidence de nouvelles difficultés rencontrées par ce foyer.

Madame Christelle GRASSO souligne l'efficacité du système. Le CIAS peut être comparé à un écosystème de personnes qui va leur permettre dans un premier temps, de ne pas se trouver en détresse, puis dans un second temps de trouver une solution adaptée quelle que soit la problématique, un chemin de vie difficile, un parcours professionnel chaotique ...

Madame GRASSO dit avoir fait plusieurs fois appel aux services du CIAS. Elle a apprécié le réseau de professionnels mobilisés. Elle engage donc les élus à ne pas hésiter à prendre contact avec le CIAS. L'équipe est dynamique et disponible.

Elle rappelle que le travail réalisé par Madame Chloé MARECHAL auprès des services de la gendarmerie est formidable.

Le volet social de la Communauté de Communes est important et doit être préservé et développé.

Sur autorisation de Monsieur le Président, Madame Cécile GIOAN demande aux élus de ne pas hésiter à interpeler les agents du CIAS. Elle témoigne d'une commune qui l'a alerté pour un conseil concernant une personne âgée qui malgré une déficience visuelle, continuait de conduire ou laissait le gaz allumé dans sa gazinière toute la journée. Un signalement a donc été déposé avec ces quelques éléments. Le CIAS a donc actionné son réseau de professionnels partenaires et trouvé le bon interlocuteur pour cette personne.

Le CIAS possède une connaissance des partenaires et leurs missions pour permettre une orientation précise et rapide des personnes. Dans le cas énoncé, c'est le service autonomie du Département qui a pris le relais.

Monsieur le Président remercie Madame GIOAN pour son intervention.

3. ENVIRONNEMENT

3.1 Candidature de la Communauté de Communes Aunis Sud à l'appel à projet « TEPOS en devenir » de la région Nouvelle Aquitaine

Délibération n°2022-10-02

Vu les statuts de la Communauté de Communes Aunis Sud,

Vu l'appel à candidature Territoires à énergie positive (TEPOS) en devenir 2023-2025 lancé par la Région Nouvelle Aquitaine en juillet 2022,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 4 octobre 2022,

Considérant le souhait des élus du Bureau et de la Commission Environnement de faire d'Aunis Sud un territoire à énergie positive et zéro carbone d'ici à 2050, voire plus tôt si possible,

Madame Anne-Sophie DESCAMPS, conseillère déléguée en charge de la transition énergétique rappelle une réunion conjointe du Bureau Communautaire et de la Commission Environnement en juin 2022, au cours de laquelle les PCAET de la Communauté de Communes Aunis Atlantique et de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle ont été présentés aux élus. Ces territoires sont labellisés TEPOS et trois constats ont alors été posés :

- La Communauté de Communes Aunis Sud dispose de nombreux atouts que n'ont pas forcément ces territoires voisins, et qui permettent d'envisager un niveau d'ambition analogue c'est-à-dire de devenir un territoire à énergie positive et zéro carbone d'ici à 2050, voire à une date antérieure,
- ces trois territoires partagent des problématiques communes, par exemple en termes d'adaptation des logements, de transports, de vulnérabilité au changement climatique et d'adaptation, qui les ont conduits à mener des politiques communes (SCOT, PAT, PTRE, Re-Sources...),
- aussi leur intérêt commun serait de viser des ambitions similaires.

À la suite de cette réunion, les élus ont manifesté leur souhait de faire d'Aunis Sud un territoire à énergie positive et zéro carbone d'ici à 2050, voire plus tôt si possible.

En parallèle, la Région Nouvelle Aquitaine souhaitant qu'un plus grand nombre d'EPCI deviennent Territoire à Energie POSitive (TEPOS), a publié en juillet 2022 un appel à candidature « TEPOS en devenir 2023-2025 » auprès de 25 territoires présélectionnés, dont la Communauté de Communes Aunis Sud.

En effet, la région Nouvelle Aquitaine ne compte que 18 territoires labellisés TEPOS au 1^{er} janvier 2022. Son ambition au travers de cet appel à candidature est de faire émerger cinq autres territoires, portant à la fois une approche ambitieuse de la transition énergétique et une approche croisée des transitions.

Madame Anne-Sophie DESCAMPS indique que les territoires « TEPOS en devenir » retenus par la Région pourront bénéficier :

- d'une animation de réseau qui se matérialise par :
 - l'organisation d'une rencontre annuelle des TEPOS de Nouvelle-Aquitaine ouverte aux élus et aux techniciens,
 - l'organisation de journées techniques, de webinaires, de formations... sur les sujets prioritaires de la transition énergétique,
 - l'accès à des ressources partagées (retours d'expériences, fiches projet, notes, cahiers des charges type, réseau informatique...),
 - des avis de l'ADEME et de la Région sur les stratégies et les plans d'action des territoires,
 - des ressources extérieures sur l'animation du réseau TEPOS.

- d'un soutien à l'animation, sous réserve du recrutement d'un agent dédié à la démarche TEPOS (création de poste), dans la limite de 60% des dépenses éligibles et de 30 000 € par an, reconductible, sous conditions, annuellement sur une période maximum de 3 ans.

Le dossier devait être déposé au plus tard le 5 septembre 2022, ce qui ne permettait pas de le présenter au Conseil Communautaire avant son dépôt.

Le Service Environnement a déposé un dossier répondant aux demandes régionales, et les services instructeurs régionaux ont informé début octobre que la candidature de la Communauté de Communes Aunis Sud serait présentée pour approbation à la Commission Permanente, après apport de quelques précisions.

Pour le territoire Aunis Sud, le coût chargé d'un-e Chargé-e de mission TEPOS est évalué à 40 000 €, cofinancé à 50% par la Région pendant 3 ans, et autofinancé à 50%.

Madame Anne-Sophie DESCAMPS propose donc au Conseil Communautaire de valider la candidature de la CdC Aunis Sud à l'appel à candidature « TEPOS en devenir 2023-2025 » et d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention à venir avec la Région Nouvelle Aquitaine. La création du poste pourra intervenir dans un second temps, lorsque la réponse officielle de la Région à la candidature d'Aunis Sud sera connue.

Madame Anne-Sophie DESCAMPS précise que la réponse de la Région Nouvelle-Aquitaine est positive puisque la Communauté de Communes répond aux critères demandés pour obtenir le financement d'un poste de chargé de mission TEPOS.

Monsieur le Président indique que ce sujet avait été évoqué en bureau communautaire lors de la présentation relative au développement du service environnement.

Il précise que le dossier devait être déposé en région, avant le 5 septembre 2022.

Monsieur Gilles GAY souhaite un éclaircissement sur l'aide accordée à la collectivité. Une aide à hauteur de 30 000 € était indiquée précédemment alors que maintenant apparaît une aide de 50 % de 40 000 € par an, soit 20 000 €.

Madame Anne-Sophie DESCAMPS explique que le soutien de la Région à hauteur de 60% des dépenses éligibles et de 30 000 € par an ne pourra pas être obtenu par la CdC. En effet, le territoire Aunis Sud n'est pas qualifié de territoire tendu, seuls territoires à pouvoir y prétendre.

Monsieur Gilles GAY demande les conditions de reconduction de ce poste.

Madame Micheline BERNARD répond que de bons résultats doivent être assurés pour permettre à la région de reconduire le financement l'année suivante.

Madame Anne-Sophie DESCAMPS assure que l'équipe communautaire en place possède les compétences requises pour garantir un travail satisfaisant.

Madame Micheline BERNARD indique que la Communauté de Communes ne va pas se désengager de cette démarche alors que le service environnement vient d'être élargi.

Monsieur Gilles GAY explique que la Communauté de Communes change de cap en s'engageant dans une démarche TEPOS alors que depuis des années elle était accompagnée par l'ADEME.

Sur autorisation de Monsieur le Président, Madame Cécile PHILIPPOT explique que la plateforme de rénovation énergétique a été financée par l'ADEME. Le TEPOS ne concerne pas cette plateforme. Il s'agit d'un dispositif différent qui permettra pour le territoire de faciliter son passage à un territoire à énergie positive.

Monsieur Gilles GAY comprend que la Communauté de Communes aurait donc pu adhérer plus tôt à TEPOS.